

CONSENTEMENT ECLAIRE PEELING TCA

Le peeling TCA c'est-à-dire à l'acide trichloracétique permet la desquamation des couches supérieures, moyennes ou profondes de la peau. La profondeur d'action et donc l'épaisseur des couches desquamées dépend de l'importance de la concentration de la solution utilisée. Le mode d'action du TCA est la coagulation des protéines de votre peau qui ainsi forment un barrage immédiat à la diffusion plus en profondeur du produit. Il ne peut donc y avoir de risque d'aller plus loin que ce que la concentration de la solution ne permet.

Il est indiqué dans le vieillissement cutané (rides, relâchement, déshydratation, irrégularités), l'acné active et ses cicatrices, les hyperpigmentations (mais sans détruire les cellules productrices de mélanine), l'amélioration des cicatrices. Il peut être appliqué sur le visage et toutes les autres parties du corps.

Le résultat définitif est visible au bout de 4 semaines, délai qu'il faut à la peau pour régénérer la totalité de son épaisseur. Ce résultat final sera amélioré si vous prenez quelques compléments alimentaires qui vous seront prescrits au cabinet et qui consistent en vitamines, minéraux et oligo-éléments nécessaires au renouvellement intense des constituants de la peau et en particulier du collagène.

Le peeling TCA superficiel a une concentration en acide trichloracétique de 15%. Il permet la coagulation et la desquamation de l'ensemble de la couche cornée de la peau et de l'épiderme. Il permet la prévention du vieillissement cutané ou le traitement du vieillissement léger. La peau doit être au préalable dépourvue de maquillage, propre et sèche. Si vous souhaitez venir au cabinet avec votre maquillage habituel la préparation peut être effectuée à ce moment. Avant de commencer les yeux seront protégés par des compresses ou des coques oculaires. Au moment de l'application du produit vous ressentirez une chaleur intense qui se dissipe partiellement en éventant la peau, c'est la raison pour laquelle votre visage sera soumis à l'action d'un ventilateur. L'application du produit ne dure que quelques minutes seulement.

Après quoi une crème apaisante est appliquée et fait cesser immédiatement la sensation de chaleur ou de brûlure. À la sortie du cabinet votre peau sera rouge comme après un coup de soleil léger et les jours suivants (J3 à J8) vous constaterez une fine desquamation rendue tout à fait invisible par l'application d'un peu de crème qui doit être appliquée autant de fois que possible jusqu'à la fin de la desquamation. La desquamation peut engendrer un prurit mais il est interdit de gratter les squames. Les rougeurs peuvent persister de 1 à 3 semaines mais le maquillage habituel est autorisé et les camoufle aisément. A chaque sortie il faut appliquer une protection solaire d'indice 50 durant 3 mois au moins.

Je déclare avoir complété le questionnaire médical exhaustivement et du mieux possible.

Nous avons convenu avec le Docteur Corinne Horyon du choix des produits et techniques qui pourraient être utilisés au cours de mon traitement et c'est en toute connaissance de cause et après réflexion que je consens à ces soins médicaux esthétiques et que je l'autorise à les pratiquer.

Fait à Aywaille, le

Nom – prénom du patient :

X
Signature

Docteur Corinne Horyon

X
Signature

Le peeling TCA moyen a une concentration en acide trichloracétique de 35 %. Il permet la coagulation et la desquamation de la couche cornée, du derme papillaire. Il permet le traitement d'un vieillissement cutané plus intense. Les mesures de protection oculaires et le mode d'application du produit sont identiques à ceux du peeling TCA 15%. L'inconfort au moment de l'application (sensation de brûlure) peut nécessiter, selon les personnes, l'administration d'une sédation légère et d'un analgésique. L'application de la crème apaisante fait cesser immédiatement la sensation de brûlure. À la sortie du cabinet votre peau est rouge comme après un coup de soleil intense (brûlure au premier degré). Les suites désagréables (rougeurs puis croûtes) durent 8-10 jours et peuvent provoquer l'éviction sociale. Une pommade type cicaplast doit être appliquée autant de fois que nécessaire pour apaiser la peau des sensations de tiraillement ou pour adoucir la desquamation plus importante. La prise d'un analgésique léger est utile les premiers jours et en fonction de la sensibilité individuelle. Le maquillage est autorisé mais peut être rendu difficile par les applications multiples de crème cicatrisante durant les 8 premiers jours. Il ne faut absolument pas détacher les croûtes (risque de cicatrice) qui doivent tomber spontanément. Les rougeurs peuvent persister de 1 à 3 mois. Il existe un risque faible mais néanmoins présent de cicatrices légères, de modification de pigmentation A chaque sortie à l'extérieur il faut appliquer une protection solaire indice 50 et ce durant 3 mois au moins. Ce peeling plus profond est interdit aux peaux foncées ou noires.

Il est possible d'obtenir un effet assez semblable au TCA 35 % en multipliant de manière rapprochée (séances hebdomadaires durant 2 à 6 semaines) les peelings TCA 15 % éventuellement associés à une préparation à l'acide glycolique et à la dermabrasion. Cette technique est plus contraignante mais permet d'éviter le risque de cicatrice éventuelle par le TCA 35 %.

Le peeling TCA profond a une concentration en acide trichloracétique de 50%. Il permet de coaguler la peau jusqu'au derme réticulaire. Il n'est utilisé qu'en petites touches punctiformes par exemple lors de traitements d'acné pour éviter la récurrence d'une lésion locale ou également pour traiter les cicatrices laissées par des lésions précédentes. Les suites sont très localisées et ne nécessitent l'application de la crème apaisante que sur les zones traitées.

Absence de cotation de cet acte médical dans la nomenclature de la Sécurité sociale

Aucun remboursement n'est possible et aucun arrêt de travail ne pourra être accordé pour cet acte à visée esthétique.